

# Honoraires des transactions immobilières

A compter du 1er Juin 2025

PRIX NET VENDEUR à la charge de l'acquéreur	MANDAT SIMPLE % des honoraires à la charge de l'acquéreur	MANDAT EXCLUSIF * % des honoraires à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 150 000 €	forfait fixe de 7 900 €	forfait fixe de 7 500 €
150 001 € à 170 000 €	<b>5,30 %</b>	<b>5 %</b>
170 001 € à 220 000 €	<b>5,10 %</b>	<b>4,70 %</b>
220 001 € à 270 000 €	<b>4,90 %</b>	<b>4,60 %</b>
270 001 € à 320 000 €	<b>4,70 %</b>	<b>4,40 %</b>
320 001 € à 700 000 €	<b>4,50 %</b>	<b>4,20 %</b>
Au dessus de 700 000 €	<b>4,30 %</b>	<b>4 %</b>

\*Pour une durée minimum de 3 mois



## Honoraires des transactions immobilières

A compter du 1er mai 2023

PRIX NET VENDEUR à la charge de l'acquéreur	MANDAT SIMPLE % des honoraires à la charge de l'acquéreur	MANDAT EXCLUSIF * % des honoraires à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 150 000 €	forfait fixe de 7 500 €	forfait fixe de 7 500 €
150 001 € à 170 000 €	5 %	4,70 %
170 001 € à 220 000 €	4,80 %	4,40 %
220 001 € à 270 000 €	4,60 %	4,30 %
270 001 € à 320 000 €	4,40 %	4,10 %
320 001 € à 700 000 €	4,20 %	3,90 %
Au dessus de 700 000 €	4 %	3,70 %

\*Pour une durée minimum de 3 mois

